

agricoles avait été agitée pendant la lutte qui s'engagea dans ce district électoral. Il porta la discussion devant cette Chambre, appuyé par le représentant de Jacques-Cartier (M. Monk) qui était alors le chef du parti conservateur de la province de Québec. J'ai bonne mémoire des discours que tous deux prononcèrent au cours de la session de 1902.

Il semble que l'honorable député de Jacques-Cartier n'ait pas trouvé grâce aux yeux des députés de la gauche. A vrai dire, il est le seul qui ait fait élire un partisan, qui ait remporté une victoire dans la province de Québec depuis l'élection générale de 1896. Néanmoins, au mois de mars de cette année, les membres de son parti le déposèrent pour le remplacer par celui qui passe pour l'apôtre de la protection au Canada. Ce dernier—j'ai nommé l'honorable représentant de la division Sainte-Marie—eut occasion d'adresser la parole au cours de la session de 1902 et il peut être à propos de rappeler à la Chambre le discours qu'il prononça dans cette circonstance. Ne perdez pas de vue, M. l'Orateur, que s'il a été choisi comme chef du parti conservateur de la province de Québec, c'est grâce à son titre d'apôtre de la protection outrancière au Canada. Que disait-il donc sur ce sujet pendant la dernière session de 1902, en réponse aux représentants de Jacques-Cartier et de Laval, qui avaient invoqué les mêmes arguments que ceux que nous avons entendus répéter à l'appui du projet de résolution dont la Chambre est saisie. L'honorable député (M. Tarte) était alors ministre des Travaux publics. Le 28 avril 1902, il disait :

L'honorable député demande d'augmenter les droits sur la laitue, sur les concombres, les tomates, les asperges, le céleri, les betteraves, les oignons, etc. Il est bien connu que nous ne produisons pas de choux l'hiver, non plus que des concombres. Il est bien connu qu'il est très difficile de produire des tomates l'hiver. Nous payions ici, cet hiver, 50 cents par livre pour les tomates de production canadienne, lorsque les tomates américaines se vendaient sur le marché de Montréal 10 cents la livre.

Souvenez-vous que c'est l'apôtre de la protection qui parle. Il ajoutait :

Il est inutile de faire appel aux préjugés. Il y a assez de gens, dans le pays, qui mangent des tomates et de la laitue pour savoir que ce que je dis est la vérité. Le chou-fleur ne se produit pas l'hiver au Canada. J'admets que l'on peut en garder jusqu'à une certaine époque de l'année, pendant deux ou trois mois peut-être. Les choux-fleurs que nous mangeons l'hiver sont importés des Etats-Unis.

En résumé, je crois qu'il s'agit plus en ce moment de flatter les électeurs que de faire appel à leur raison. L'honorable député (M. Léonard) voudra bien me permettre, sans vouloir être injuste à son égard, de lui faire cette observation. Les électeurs dans la province de Québec comme ailleurs ont beaucoup de bon sens. Allez dans le comté de Laval et demandez s'ils peuvent produire l'hiver des concombres, du céleri, des tomates et des choux-fleurs, et ils vous diront : non.

M. LEMIEUX.

Ensuite, en réponse au représentant de Laval, le ministre des Travaux publics d'alors a tenu ce langage :

L'honorable député sait très bien que quand même nous imposions des droits additionnels sur les pois, les fèves, les tomates, les concombres et autres légumes, cela ne changerait pas notre climat ni ne nous permettrait de produire avec avantage ces légumes en hiver. Les droits que mon honorable ami voudrait voir imposer n'auraient donc qu'un résultat, celui d'obliger le consommateur à payer ces produits plus cher sans que le producteur canadien en retire le moindre avantage. Une telle demande n'a pas le sens commun.

Ainsi parlait le grand-prêtre du protectionnisme au Canada. Je dois dire que mon honorable ami, le distingué représentant de Jacques-Cartier, après avoir soutenu la lutte électorale qui s'était engagée dans le comté de Laval alors que cette question d'une protection élevée a joué un grand rôle, perdit son titre de chef et fut remplacé par le député de la division Sainte-Marie. Et voici les paroles dont ce dernier s'est servi pour combattre un projet de résolution sur lequel le représentant de Peel a calqué le sien. A mon sens, le député de Sainte-Marie a parlé d'or. Je suis prêt à me ranger à son avis dans cette occurrence et à dire comme lui que les cultivateurs et les maraîchers du district de Montréal et de la Gaspésie également ont beaucoup de bon sens et ne se laisseront pas leurrer par la proposition saugrenue qui a été faite ce soir.

M. J. EMILE LEONARD (Laval) : J'ai été heureux d'entendre l'honorable Solliciteur général (M. Lemieux) parler comme il vient de le faire de l'ancien ministre des Travaux publics (M. Tarte). Il y a deux ans, l'ancien ministre des Travaux publics était contre le principe de l'amendement que vient de soumettre l'honorable député de Peel (M. Blain), mais depuis, en vieillissant, il a changé d'opinion, et il en est venu à la conclusion, ou plutôt à la conviction que la demande des électeurs de Laval et autres comtés, demande que ces électeurs ont fait entendre dans cette Chambre par l'entremise de celui qui a maintenant l'honneur d'adresser la parole, était juste et devait être accordée. On se rappelle que celui qui vous parle en ce moment, M. l'Orateur, a été élu en dépit des efforts des deux gouvernements libéraux de Québec et d'Ottawa, à la demande et sur les instances de l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk). Quoi qu'en dise l'honorable Solliciteur général, l'honorable député de Jacques-Cartier n'a pas été déposé comme chef du parti par les conservateurs de la province de Québec. Si l'honorable Solliciteur général ne connaît pas plus la question des effets du tarif actuel sur la production des légumes au Canada qu'il n'est renseigné sur les affaires internes du parti conservateur de la province de Québec, je suis obligé d'en conclure qu'il n'en sait pas long.